

 <p>Institut de Formations Paramédicales IFP PONTARLIER</p>		<p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	 <p>processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Document PROCESSUS ADMINISTRATIF Sélection des candidats</p>
<p>FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENTREE EN FORMATION SOINS INFIRMIERS IFP PONTARLIER</p>				<p>VERSION 3</p>

ETUDIANTS 1^{ère} Année – PROMOTION 2023/2026

Rentrée : lundi 04 septembre 2023

Madame Monsieur

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____

PRENOM : _____ Nationalité : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ Lieu de naissance : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

EMAIL : _____ N° portable : _____

Le paiement des droits d'inscription 2023/2024 d'un montant de **170 euros** (tarif 2022) valide votre entrée en formation. Paiement par chèque uniquement à l'ordre du TRESOR PUBLIC – *noter votre nom/prénom au dos du chèque.*

Dès réception de cette fiche et de votre chèque, un dossier administratif vous sera adressé par courrier.

En cas de non présentation le jour de la rentrée, les droits d'inscription versés ne seront pas remboursés.

DATES LIMITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

➤ **Au 19 juillet 2023** à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 1er juin 2023 et le 10 juillet 2023 inclus

➤ **Au 25 août 2023** à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

Rappel : « La réglementation des instituts de formation en soins infirmiers (arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux) prévoit, dans ses articles 28, 84 et 90, les conditions dans lesquelles sont accordées les transferts d'un institut de formation à un autre, les modalités de réintégration après interruption de formation et le régime des décisions d'exclusion d'un institut de formation. **La candidature via la procédure Parcoursup ne peut constituer une voie de contournement des obligations résultant de ces textes réglementaires.** Il pourra vous être demandé de produire tout élément tendant à étayer la déclaration que vous avez faite lors de la confirmation des vœux sur Parcoursup selon laquelle vous ne vous ne trouvez pas dans l'une de ces situations.

Je m'engage à entrer en formation soins infirmiers 1^{ère} Année à l'IFP de Pontarlier

Date :

Signature du candidat :

Cette fiche accompagnée de votre chèque d'inscription est à retourner par courrier à :

INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
Inscription en formation IDE
Rue du Général Girod
CS 10329
25304 PONTARLIER CEDEX